

**73010 - Délégation des aides à  
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subventions pour  
l'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre  
du financement des résidences séniors pour des  
opérations situées à HAGUENAU et WEYERSHEIM  
et d'approbation de conventions financières**

**Rapport n° CP/2017/552**

**Service gestionnaire :**

L520 - Service Développement du logement social

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour la réalisation d'espaces extérieurs suite aux demandes présentées par OPUS 67, dans le cadre de la construction d'une résidence séniors à HAGUENAU, et par HABITAT DE L'ILL, dans le cadre de la construction d'une résidence séniors à WEYERSHEIM.

Lors de sa réunion des 12 et 13 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de réserver le dispositif de financement des travaux d'aménagement des espaces extérieurs aux opérations de résidences séniors retenues dans le cadre des appels à projet.

Dans ce cadre, le montant de la subvention départementale représente 20 % du montant des travaux HT sur les mobiliers urbains, les plantations, les cheminements piétons, à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'un montant :

- de 8 000 € à HABITAT DE L'ILL pour la réalisation d'espaces extérieurs en accompagnement du projet de construction de 24 logements de la résidence séniors située à WEYERSHEIM
- de 12 800 € à OPUS 67 pour la réalisation d'espaces extérieurs en accompagnement du projet de construction de 28 logements de la résidence séniors située à HAGUENAU.

Et d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et respectivement HABITAT DE L'ILL et OPUS 67.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHAPARCPU 2017	R 2017 Réhabilitation de logement parc public et opérations d'accompagnement	950 000 €	747 429,21 €	20 800 €

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 800 € à OPUS et une subvention d'un montant total de 8 000€ à Habitat de l'Ill au titre de la politique volontariste du Département pour la création d'espaces extérieurs de résidences seniors, conformément aux tableaux annexés.*

*Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de convention financière annexés à la présente délibération et autorise son président à les signer.*

Strasbourg, le 20/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY